

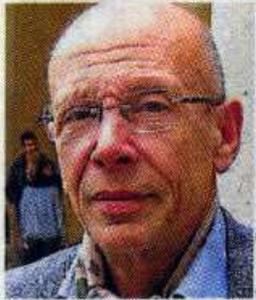
Réflexion

Ouest France

Mardi 31 janvier 2017

La place du travail dans nos vies, vieux débat

Point de vue. Par Marc Humbert, professeur d'économie politique à l'université de Rennes 1.



Marc Humbert.

Ouest-France

Benoît Hamon n'est pas seul dans son combat pour l'instauration progressive d'un revenu universel. Dix économistes, emmenés par Thomas Piketty, en soutiennent l'idée. En face, leurs opposants trouvent son coût exorbitant. Le cœur du désaccord ? Non. Implicitement, ce projet remet en cause le principe idéologique, voire religieux, de nos sociétés : « *Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front.* » Toute peine mérite salaire et, par symétrie, sans travail pas de rémunération. L'insertion dans la société capitaliste ou socialiste se fait par le travail rémunéré.

La question d'un revenu non lié au travail pose celle de la place du travail dans nos vies. « **L'idée que nous avons aujourd'hui du travail n'a pas deux cents ans. Pour comprendre la place qu'il occupe dans notre société, un coup d'œil rétrospectif et une comparaison avec d'autres sociétés sont nécessaires. Le travail n'a pas été de tout temps et n'est pas universellement synonyme d'épanouissement personnel, ni considéré comme source**

de richesse. » Ces lignes ont été écrites en 1995, par le groupe « Le travail et l'emploi à l'horizon 2015 », présidé par Jean Boissonnat pour le Commissariat du Plan. Proposer un revenu universel, c'est rendre hommage à cette analyse.

En 1995 déjà, le rapport Boissonnat

Le groupe de Jean Boissonnat incitait le gouvernement, au lieu d'engager une lutte directe contre le chômage, à procéder à une réorganisation de nos activités, de notre travail, de nos emplois, bref de notre vie. Et, en premier, de distinguer à nouveau ces trois concepts. Nos activités, c'est ce que nous faisons sans rémunération, surtout pour nous et nos proches. Le travail c'est ce que nous faisons contre une rémunération. L'emploi c'est une tâche à accomplir pour fournir un produit ou un service dont la société a besoin.

L'essor du marché les a rapprochés mais un autre mouvement long de nos sociétés incite à les distinguer à nouveau. C'est la tendance séculaire à la diminution du temps de travail. Le rapport évaluait qu'en 2015 elle serait de 1 500 heures, c'est-à-dire... 32 heures par semaine ! L'argument n'est pas de faire face à une raréfaction du travail ou de décréter

la réduction du temps de travail, mais de penser la ré-organisation de nos vies, entre activités, travail rémunéré et tâches à accomplir « socialement ».

La logique des travaux du Plan était d'écrire des scénarios, Jean Boissonnat souhaitait que le gouvernement choisisse celui de la coopération. La voie tracée est alors celle d'une transformation du droit du travail dans un cadre de cohérence des droits et des devoirs, garanti par l'État, en charge de la réduction des incertitudes et des inégalités. Son idée phare est celle du « contrat d'activité » englobant le contrat de travail, avec un temps individuel variable « co-décidé entre employeur et salarié au sein d'un cadre collectif négocié entre les partenaires sociaux ». Le rapport envisageait des instances multipartites décentralisées, faisant donc intervenir les collectivités locales – comme le suggère le juriste du travail Alain Supiot, du Collège de France.

Ce contrat individuel d'activité devait « **absorber une partie des multiples dispositifs et des actuels mécanismes de financement de la formation, du chômage** », etc. Aujourd'hui, dans cet esprit, peut-être le Plan ajouterait-il «... **et du revenu universel** ». L'idée de ces propositions était qu'elles soient mises en débat, sans les dissocier, pour garder leur cohérence et permettre de construire une nouvelle politique pour l'activité, le travail et l'emploi.